

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réalisation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JANVIER

INFORMATIONS

Le Parlement, comme on le sait, reprend ses séances demain mardi.

La première séance de la Chambre est présidée par le doyen d'âge. — Or, M. Pierre Blanc, le plus âgé des députés, vient de faire savoir qu'il ne pouvait être demain à Paris.

M. de Kermenguy, député conservateur du Finistère, qui est, après M. Blanc, le doyen de la Chambre, est souffrant en ce moment.

L'honneur d'ouvrir les débats parlementaires au Palais-Bourbon reviendra donc, cette année, à M. de Gasté, une des personnalités les plus connues et les plus curieuses du monde politique.

D'après les résultats parvenus au ministère des finances, l'emprunt, tant à Paris que dans les départements, a été couvert un peu plus de seize fois et demie.

La Banque de France, le Crédit Foncier et les autres établissements de crédit ont eu vendredi et les jours précédents des opérations très animées par suite des retraits nombreux effectués en vue de la souscription ; les avances spéciales effectuées par la Banque de France se sont élevées à 1,100 millions dont 400 millions sur escompte et 700 millions de prêts sur valeurs.

Une dépêche particulière de Genève dit que les capitalistes suisses ont envoyé la semaine dernière plus de 25 millions à Paris pour souscrire à l'emprunt.

LES CENDRES DE GAMBETTA

Le Conseil municipal de Cahors vient d'émettre, en délibération extraordinaire, un vœu tendant à la translation des cendres de Gambetta à Cahors.

DES RUBANS ! ENCORE DES RUBANS !

Qui s'en serait douté ? La pénurie de décorations est extrême. Il y a tant de héros que les lois doivent s'élargir en même temps que les rubans sont contraints de s'allonger. On a créé le Mérite Agricole, on a importé du Cambodge et de l'Annam la *banane* et le Dragon ; on a multiplié les rosettes de l'instruction publique et les palmes académiques.

Tout cela est insuffisant. Les gens qui riaient jadis des « hochets de la vanité » trouvent qu'il n'y a pas assez de décorés.

Il paraît que passementerie et démocratie, qui riment pauvrement, s'accordent à ravir. Donc on va nommer et promouvoir des séries de légionnaires civils.

Le besoin s'en fait sentir. Songez donc qu'en 1889, on n'a institué que 21,158 chevaliers. Comment veut-on qu'avec cette parcimonie les ministres réglent les comptes honorifiques de l'exercice électoral ?

Nous compatissons à l'embarras des gouvernants, mais nous n'aurions jamais cru qu'il y eût au-delà de ce chiffre un stock irréductible de décorables.

UN HÔTE SYMPATHIQUE

Le comte de Hubner, un des diplomates les plus considérés de l'Empire austro-hongrois, vient d'arriver à Paris.

Le comte de Hubner était ambassadeur d'Autriche à Paris en 1859, et il ne dépendit pas de lui que la guerre d'Italie fût évitée.

Depuis sa retraite, il est resté l'ami de la France, dont il parle la langue avec une exquise perfection ; il revient d'ailleurs chaque année parmi nous, et reçoit de la haute société française l'accueil le plus empressé. Il est descendu à l'hôtel du Rhin et il se propose de passer tout l'hiver à Paris.

Les laïcisations

Le Journal officiel a publié une statistique officielle des laïcisations effectuées du 1^{er} novembre 1889 au 31 octobre 1890.

Elles s'élèvent au chiffre de 335, comprenant les laïcisations facultatives, à la demande des communes, et les laïcisations imposées d'office par l'administration.

131 écoles congréganistes, précédemment communales, ont été transformées en écoles privées et comptaient, au 31 octobre 1889, 12,379 élèves.

Quant aux écoles publiques laïcisées pendant la même période, elles comptaient 13,996 élèves.

Faisons remarquer que chaque école congréganiste communale devenue école libre compte en moyenne 80 enfants, tandis que chaque école laïcisée n'en compte en moyenne que 50.

Affaire Fouroux

LE VERDICT

Tous les prévenus sont condamnés : la sage-femme Laure, à trois ans de prison, M^{me} de Jonquières à deux ans et M^{me} Audibert à dix-huit mois ; Fouroux à cinq ans de réclusion. Les condamnés ont entendu la condamnation avec un grand calme.

La délibération du jury a duré deux heures trois quarts, le public s'est retiré profondément impressionné, mais sans manifestation. La partie civile obtient un franc de dommages-intérêts.

L'audience a été levée à 10 heures 25 du soir au milieu d'une agitation extrême.

Du fond de la salle partent divers murmures au moment où est prononcée la sentence. Pendant que la foule s'écoulait lentement, en passant devant le banc des accusés obligés d'attendre l'évacuation de la salle pour sortir, le frère de M^{me} de Jonquières s'approche d'elle :

« Mon pauvre Lucien, lui dit-elle, voici la conclusion, tu me pardonnes, n'est-ce pas ? » et dans les bras l'un de l'autre ils éclatent en sanglots. M^{me} de Jonquières demande un pistolet pour se suicider. Les gendarmes interviennent et les quatre condamnés regagnent la prison pendant que le frère de M^{me} de Jonquières se retire défaillant et en proie à une profonde émotion.

LA PRISE DE NIORO

Le gouverneur du Sénégal a transmis par télégramme, en date du 9 janvier, les renseignements complémentaires suivants sur l'affaire de Nioro :

« La prise de Nioro, où le colonel Archinard est entré le 1^{er} janvier avec sa colonne, a été précédée de deux combats qui ont amené la déroute complète de l'armée d'Ahmadou. Ce dernier n'a pas même tenté de se retrancher dans la ville pour la défendre.

« Après un premier choc d'avant-gardes qui a eu lieu le 29 décembre à Koriga, situé à 15 kilomètres à l'ouest de Nioro, un combat sérieux s'est engagé le lendemain, 30 décembre, à trois kilomètres en arrière de Koriga.

« Éloignés de leurs positions, les Toucouleurs, au nombre de 8,000 environ, y attendaient notre colonne. Ils occupaient une position assez forte, à droite de la route, sur la crête d'une colline, dont les flancs étaient défendus par des retranchements en terre et par des terrains marécageux.

« A neuf heures du matin, les cavaliers Toucouleurs essayèrent de tourner notre colonne et attaquèrent les auxiliaires qui se défendirent mollement.

« A midi, le colonel Archinard fit monter à l'assaut de la colline une compagnie de tirailleurs sénégalais, pendant que deux autres compagnies attaquaient à droite et à gauche la position défendue par Ahmadou.

« La compagnie de tête enleva rapidement toutes les positions ennemies. Le feu de l'artillerie empêcha le ralliement des Toucouleurs et précipita leur déroute. L'ennemi perdit quatre cents hommes et de nombreux chevaux.

« Le colonel Archinard poursuivit sa marche sur Katia où il arriva pendant la nuit. Les fuyards tentèrent de s'y rallier, mais quelques feux de mousqueterie et d'artillerie suffirent à les chasser.

« Ahmadou, qui était resté à Foco, à 10 kilomètres en arrière du lieu du combat, s'enfuit en entendant la canonnade. Il s'enferma dans Nioro, d'où il partit à la dérobée, pendant la nuit, avec une centaine de fidèles.

« Le colonel Archinard a passé la journée du 31 décembre à Katia, où ont commencé à arriver de nombreuses soumissions. Il est entré à Nioro le 1^{er} janvier.

« Nos pertes sont : un spahis auxiliaire indigène tué ; trois spahis réguliers indigènes et six tirailleurs auxiliaires blessés ; deux Européens touchés légèrement. Les partisans indigènes qui marchaient avec nous ont eu 50 tués.

« Une colonne volante est partie à la poursuite d'Ahmadou, dont le retour dans la Kaata est considéré comme impossible. »

L'ASSURANCE IMMORALE

L'assurance est comme les langues qu'Esop servait à toutes sauces, afin d'avoir un prétexte à dissertation philosophique ; rien n'est meilleur et, à l'occasion, rien n'est pire.

On connaît les bons côtés de l'assurance,

les mauvais sont généralement ignorés.

C'est ainsi, par exemple, que, moyennant une prime de deux sous versés chaque matin, les cochers de fiacre sont à l'abri des responsabilités pécuniaires, suites naturelles de leurs trop fréquentes maladroites.

Pour dix centimes, un cocher maladroit ou imbu des doctrines anarchistes peut s'offrir le luxe d'écraser un « capitaliste » : la compagnie paie la casse. C'est l'homicide dans les prix doux et l'écrasement du bourgeois mis à la portée des bourses les plus modestes.

Les pharmaciens de Paris ont voulu, eux aussi, entrer dans la voie du progrès. Ils viennent de constituer une société d'assurances mutuelles « contre les conséquences pécuniaires des erreurs pharmaceutiques. »

Siège : 8, rue Favart, à la pharmacie Mialhe, où fut commise précisément, il y a peu d'années, une « erreur » mortelle — pour le client.

Voilà une assurance qui n'est pas, on en conviendra, rassurante pour les malades.

Soit par suite de l'écriture indéchiffrable des ordonnances médicales, soit par négligence des pharmaciens, les « erreurs » étaient déjà trop fréquentes, ainsi que le prouvent les faits divers des journaux.

Il est à craindre qu'elles le deviennent bien davantage maintenant que ces messieurs n'auront plus à redouter de « conséquences pécuniaires ».

Les « erreurs » n'étaient pas bien sévèrement punies ; un jeune élève pharmacien en commit une fort grave, il y a longtemps déjà : elle ne l'a pas empêché de devenir plus tard sénateur de la République. Il siégeait encore il y a quinze jours, dans les rangs de la majorité, au Luxembourg.

N'y aurait-il pas moyen d'endiguer l'abus de ces assurances vraiment immorales ?

C'est déjà trop que les chevaliers du fouet puissent, pour deux sous, écraser le piéton sans défense.

Si MM. les titulaires des bocaux multicolores qui, le soir, éblouissent les passants et effrayent les chevaux au coin des rues, se syndiquent pour avoir la permission de confondre — sans « conséquences »... pour eux — le sirop de gomme avec le cyanure de potassium, que deviendra la sécurité publique ?

Gare aux malades ! à ce que disent les mauvais plaisants, ils avaient déjà contre eux leurs médecins, et, dame, si les pharmaciens s'en mêlent !....

GEORGES HULLARD.

LA ROSE D'OR

On a annoncé puis démenti l'envoi de la Rose d'Or à M^{me} Carnot. La première nouvelle pouvait être exacte en partie, et la seconde est vraie, car la Rose d'Or a été offerte à l'impératrice d'Autriche. Voici, d'après le XIX^e Siècle, ce qui se serait passé, et les détails donnés par lui ne pourront être démentis.

Depuis un an, le Pape demandait à chaque évêque français qu'il recevait ce qu'il pensait de M^{me} Carnot. La réponse était la même toujours : les évêques vantaient sa bonté et son tact.

Un curé a-t-il un clocher à réparer ou une église à agrandir, il peut s'adresser en toute confiance à M^{me} Carnot. Que de prêtres ont vu leurs traitements, supprimés par le ministre des cultes, rendus grâce à l'appui de M^{me} Carnot. Suivant l'expression d'un cardinal bien connu, « M^{me} Carnot est le paratonnerre qui détourne la persécution religieuse ».

L'enquête faite par le Pape était motivée par la demande adressée par la supérieure générale des « Petites sœurs des pauvres », réclamant du Pape une faveur pour la bienfaitrice de l'ordre, M^{me} Carnot.

Il y a trois mois, ordre était donné à un évêque français, de passage à Rome, et qui devait être à son retour reçu par le Président de la République, de lui annoncer que la *Rose d'Or* serait, cette année, offerte à M^{me} Carnot avec la cérémonie d'usage. Cet évêque avait été choisi à dessein ; connu pour ses idées intransigeantes, il devait, en quelque sorte, faire amende honorable au Président.

Le Président de la République fut tout d'abord assez flatté de cette marque de sympathie et de distinction, et il avait accepté, quand, le lendemain, l'évêque en question reçut à l'hôtel du Bon-Lafontaine, où il logeait, une lettre le priant de passer à l'Élysée.

Il s'y rendit, et M. Carnot lui fit savoir qu'après mûre réflexion, il valait mieux ne pas offrir à M^{me} Carnot la *Rose d'Or*, craignant, pour des raisons politiques, le bruit que l'on ne manquerait pas de faire.

Voilà toute l'histoire. On sait que la *Rose d'Or* a été, depuis, envoyée à l'Impératrice d'Autriche. A la cour viennoise, elle a été reçue sans enthousiasme, car on n'ignorait pas les péripéties traversées par cette malheureuse rose.

Si ce que dit le *XIX^e Siècle* est exact, il n'y a pas lieu de louer le courage politique de M. Carnot, courage moins grand que la bienveillance du Souverain-Pontife.

A cette occasion, M. de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* :

« Et tout d'abord nous ferons observer que l'envoi de la « *Rose d'Or* », offerte par le Saint-Père à M^{me} Carnot, comme témoignage de son amour pour la France catholique », placerait M. Carnot dans une situation particulièrement délicate vis-à-vis des bons radicaux et francs-maçons de France.

» Mais si M. Carnot serait grotesque et odieux aux yeux des radicaux, pour avoir mérité un tel honneur, que serait-ce donc aux yeux des catholiques ?

» Et si nous énumérons les motifs qui rendent la nouvelle invraisemblable, c'est tout bonnement afin de montrer que certains journaux étrangers ne reculent pas devant les histoires les plus inouïes.

» Car, pas un seul instant, nous n'avons fait au Saint-Père l'injure de lui supposer l'inten-

tion de « DÉCORER » M^{me} Carnot, pour les œuvres anticatholiques auxquelles s'est livré son affreux bonhomme de mari :

» La laïcisation des écoles, poussée à outrance ;

» Le traitement des prêtres, scélératement supprimé ;

» La spoliation des congrégations religieuses scandalusement décrétée, ce sont là d'étranges, de bien étranges titres, au point de vue catholique. »

Ce sont là des témoignages d'amour pour la France catholique, dont on se passerait volontiers. Avec M. de Cassagnac, nous espérons fermement et nous avons l'intime conviction que la *Rose d'Or* n'omera jamais le corsage de la femme du persécuteur de la Foi catholique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 janvier 1891.

La Bourse est très ferme : le 3 0/0 cote 95.52 ; le 4 1/2 0/0 104.70. On a les meilleures nouvelles de l'emprunt qui fait 4.75 de prime. Le ministre des finances a décidé que les souscriptions de 3 fr. de rentes seraient servies intégralement.

On cote le Crédit Foncier 1,292, en hausse de 10 fr.

La Banque de Paris se tient à 842.50, coupon détaché. Les actions de la Banque Nationale du Brésil montent à 745. Le dividende pour le deuxième semestre de 1890 a été fixé à 8.50, soit 10 0/0 sur le capital versé.

Le Crédit Lyonnais accentue sa reprise à 836. La Banque d'Escompte garde un bon courant d'affaires à 560. Le Crédit Mobilier est bien tenu à 428.75. La Société Générale termine à 498.78 visant à bref délai le cours de 500.

On demande à 270 ex-coupon l'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol. Ce cours fait ressortir le placement à plus de 5 0/0 sans parler d'une prime de remboursement de 250 fr.

Les Chemins Portugais ont déjà regagné leur coupon de 15 fr. à 582.50. Contrairement à ce qui a été publié, le gouvernement portugais ne fera aucune difficulté pour autoriser la création de 70,000 obligations que la Compagnie royale doit remettre au Grand Central Espagnol.

Les Chemins Economiques restent à 417.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Il y avait encore hier matin 12 degrés de froid avec vent du nord. Temps clair toute la journée.

Ce matin, le froid a été aussi rigoureux : 12 et 13 degrés au-dessous de zéro.

Hauteur barométrique : 780 ^m/_m. Temps clair au lever du soleil ; nuageux à partir du milieu du jour. Vent nord-est faible.

De nouvelles neiges sont à redouter si la pression atmosphérique diminue quelque peu.

— Mon cher Edmond..., commença Clotilde.

A ces mots, une détente se produisit. La glace fondait ; avec sa délicatesse féminine, Clotilde ramenait d'un coup la conversation sur le terrain d'une affectueuse intimité.

Le jeune homme s'assit et M. Papillon retira ses doigts du gilet.

— Mon cher Edmond, reprit-elle de sa voix argentine et très douce, nous nous attendions un peu à votre demande ; c'est le danger des camaraderies entre jeunes gens et jeunes filles de se changer parfois en une affection plus sérieuse...

— Alors, c'est un refus ? interrompit le prétendant d'un ton net.

Clotilde reprit :

— Croyez bien que ce serait un véritable bonheur pour mon mari et pour moi de vous recevoir à notre foyer. Mais il appartient à Thérèse de se prononcer ; nous nous ferions un reproche de l'influencer dans un sens ou dans l'autre.

— J'avais cru qu'elle m'aimait un peu.

— Oui ; elle vous aime comme un camarade ; je suis convaincu qu'une rupture avec vous l'affligerait vivement. Vous êtes resté à ses

yeux le grand garçon qui lui apprenait le nom des coquillages quand elle avait douze ans ; elle vous garde une bonne amitié un peu respectueuse. Cela ne suffit pas, vous le comprenez.

— Parlons franchement, conclut le jeune homme ; Mlle Thérèse est fiancée à M. van Derben. Je m'en doutais, mais il me fallait une certitude ; je l'ai. Vous allez habiter Paris ; je souhaite que vous y trouviez le bonheur... Ah ! je l'avais rêvé, parmi vous, ici...

— Mon pauvre ami ! soupira M. Papillon en saisissant la main d'Edmond.

— Je vous ai parlé à cœur ouvert, reprit Clotilde ; ne nous gardez point trop rancune. Personne ne saura ce qui s'est dit dans ce salon, et vous resterez toujours un ami... n'est-ce pas ?

Edmond hésita un instant, puis il serra la main que Clotilde à son tour lui tendait.

— Je n'ai que vous au monde ! murmura-t-il tristement.

Il s'était levé pour partir ; M. Papillon le retint.

— Restez encore un peu avec nous. Nous ne sommes peut-être pas près de nous revoir, Edmond se rassit. On causa de choses di-

verses, tout en évitant les allusions au mariage de Thérèse.

La scène de tout à l'heure devait se fermer comme une parenthèse dans les rapports affectueux du jeune homme avec la famille Papillon.

— Ah ! fit-il enfin s'adressant au poète, vous regretterez quelquefois nos bonnes soirées de l'académie.

— Ob ! oui, soupira le pauvre homme.

Maintenant, la réflexion d'Edmond le rend tout triste.

Il oublie leurs petites rivalités d'amour-propre, les luttes de préséance entre l'ours préhistorique et la tragédie.

Seuls, les souvenirs agréables lui reviennent en foule. Il revoit la salle des Muses Bépotaïses, l'estrade, les fauteuils du bureau, l'urne à voter. Vers neuf heures, une fois par semaine, l'élite intellectuelle de Bépotaïse s'assemblait là ; on était bien éclairés, bien chauffés.

La séance ouverte, M. Papillon, en sa qualité de secrétaire, lisait le procès-verbal de la dernière réunion. Cela l'amusa d'être secrétaire ; il avait gardé de ses anciennes fonctions de magistrat le goût des paperasses et des dossiers. Après la lecture du procès-verbal, le

PUBLICATIONS DE MARIAGE

François-Antoine Dagot, gendarme à cheval, de Saumur, et Marie-Françoise Marais, sans profession, de Rochefort-sur-Loire.

René Fertier (veuf), cultivateur, de Fontaine-Guérin, et Louise Rénier, domestique, de Saumur.

Armand-Léon Côme, substitut du procureur de la République de Saumur, et Pauline-Emile Hoyer, sans profession, de Paris.

Ernest-François Mouillé, menuisier, de Saumur, et Gabrielle-Angèle Granry, domestique, de Montsoreau.

Pierre-Victor-Léopold Guillon, boulanger, du Coudray-Macouard, et Désirée-Louise Baudriller, sans profession, de Saumur.

FERMETURE DE LA CHASSE

La fermeture de la chasse aura probablement lieu le 1^{er} février.

M. Jules Roche a autorisé l'établissement d'un réseau téléphonique entre Paris, Mâcon, Corbeil et Angers.

ANGERS. — L'emprunt du 10 janvier.

Les sommes versées dans les bureaux de la Trésorerie générale à Angers et dans ceux des deux perceptions de la ville, se sont élevées à la somme de 644,205 fr., représentant 134,261 francs de rente, ce qui représente un capital souscrit de 4,049,401 fr. 55.

UN SOUVENIR

Nous lisons sous ce titre dans la *France* :

« M. de Chabot, lieutenant-colonel du 11^e chasseurs à cheval, vient de passer au 12^e cuirassiers, à Lunéville.

» Le nom de M. de Chabot rappelle le souvenir du premier engagement de la guerre contre l'Allemagne, en juillet 1870. A cette époque, M. de Chabot était lieutenant au 12^e chasseurs à cheval, à la division de cavalerie du 5^e corps d'armée.

» Le 25 juillet, une reconnaissance ennemie étant signalée dans les environs de Niederbronn, le colonel de Lucé, du 12^e chasseurs, envoya à la recherche des Allemands un peloton sous les ordres de M. de Chabot.

» En arrivant à Schirlenhoff, petit hameau près de Reichshoffen, M. de Chabot apprend que les Allemands sont installés dans une auberge de la localité, après avoir passé toute

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

— Monsieur, commença Edmond, ma démarche va vous paraître étrange ; mais je n'ai pas de famille, le temps presse puisque vous partez demain ; il faut que je parle moi-même...

— Nous écoutons, répéta le secrétaire des Muses Bépotaïses.

— Eh bien ! monsieur, j'ai l'honneur de vous demander et à madame la main de ma demoiselle votre fille.

Il y eut un silence. Ces grands mots, cette mise en demeure officielle entre gens qui se voyaient toute l'année, donnaient l'impression glaciale d'un duel où se mesurent deux amis.

— Monsieur..., balbutia enfin le petit homme, monsieur, cher monsieur...

Mais ne trouvant pas d'idée, il se tourna vers sa femme :

— C'est à la mère de disposer de sa fille ! prononça-t-il d'un ton magistral.

une matinée à étudier le terrain où, quelques jours plus tard, doit se livrer la bataille de Frœschwiller.

» Les chasseurs se lancent à fond de train sur l'auberge; un dragon badois les aperçoit et crie: « Aux armes! » abat son mousqueton et tue le maréchal des logis Pagnier. Le lieutenant de Chabot commande: « Pied à terre! en avant! » Des Français sautent à bas de leurs chevaux et se précipitent sur l'ennemi.

» M. de Chabot, raconte Dick de Loulay, engage une lutte corps à corps avec le lieutenant von Wiasloe et la renverse, mortellement frappé d'un coup de revolver au bas-ventre. Cet officier, d'origine anglaise, était depuis huit ans au service du grand duc de Bade. Il succomba le soir même à la blessure qu'il avait reçue.

» Un seul officier, le comte Zeppelin, chef de l'expédition, profitant du tumulte, sauta sur un cheval français libre dans la cour et se sauva derrière le Flægerthal, par des chemins de traverse.

» Trois officiers, trois hommes et sept chevaux restent entre les mains des Français.

» A la suite de cette petite expédition vigoureusement conduite, M. de Chabot reçut la croix de la Légion d'honneur.

» M. de Chabot est un de nos officiers supérieurs les plus distingués; il a publié récemment, chez Berger-Levrault, une très remarquable étude historique et tactique de la cavalerie allemande pendant la guerre de 1870.

Nous enregistrons avec d'autant plus de plaisir le récit de ce brillant fait d'armes, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que M. de Chabot est le parent de notre rédacteur en chef, M. R. de Clermont.

EXEMPLE A SUIVRE

La Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé d'accorder désormais à ses agents, à dater du 1^{er} janvier, un *secours de famille*.

Ce secours sera accordé à tout agent ayant au moins trois enfants de moins de seize ans, et comptant un minimum de cinq années de service ininterrompu dans les ateliers de la Compagnie.

Toutefois, les interruptions pour cause de service militaire ou de maladie seront regardées comme service actif.

Ce secours sera, par an, de 24 francs pour les hommes ayant trois enfants, 48 francs pour quatre enfants, 72 francs pour cinq enfants, et ainsi de suite, en augmentant constamment de 24 fr. pour chaque enfant.

Un agent ayant dix enfants, par exemple, recevrait 246 francs par an.

Un chiffre un peu plus élevé cependant serait désirable, car le cas de dix enfants tous au-dessous de 16 ans est bien problématique.

président donnait la parole aux auteurs de communications littéraires ou scientifiques; et le tour glorieux d'*Horatius Cocles* arrivait enfin.

— Messieurs, disait le président après avoir réclamé le silence, notre secrétaire-fondateur désire donner lecture de quelques retouches qu'il a faites à sa tragédie.

Alors M. Papillon se levait, son manuscrit à la main. Avec des gestes superbes il déclamaît le *Songe* du héros au deuxième acte. Toute l'histoire de Rome tenait là, prophétisée par Cocles; Brutus, César, Néron, Marc-Aurèle, défilaient comme dans la lanterne magique; la vision se poursuivait avec les papes et ne s'arrêtait guère qu'au roi Humbert. Enfin Horatius Cocles s'éveillait, au moment où l'auditoire commençait à s'endormir. N'importe, des bravos éclataient, et le président serrait la main du poète en déclarant: c'est magnifique!

Ah! les délicieuses souvenirs de triomphes à jamais finis. Ces Parisiens frivoles comprendraient-ils bien les beautés sévères d'*Horatius*?

Le poète s'inquiète; la réflexion d'Edmond fait surgir un monde de regrets dans le passé,

CONGESTIONS CAUSÉES PAR LE FROID

On lit dans le *Commerce de Saablé*:

« Une jeune fille de Solesmes, M^{lle} Bachelot, âgée de seize ans, lundi matin, en se réveillant, se plaignit d'un violent mal de tête. Ses parents firent venir le médecin immédiatement, qui constata que la jeune fille était perdue. Une congestion, causée par le froid, s'étant produite, elle mourut une heure après.

» Ses obsèques ont eu lieu mercredi.

» On nous rapporte qu'à l'enterrement une autre jeune fille, parente de la morte, Marie Chapin, du Petit-Vivier, de Juigné, âgée de treize ans, a été atteinte d'une syncope consécutive au froid. M. le docteur Bidon, présent à Solesmes, lui a donné les premiers soins.

» Nous apprenons que cette pauvre enfant vient de succomber. »

De Barcelone on reçoit les meilleures nouvelles de l'accueil fait à M^{me} Arnoldson. L'éminente cantatrice poursuit le cours de ses triomphes. Elle a été rappelée huit fois dans le *Pardon de Ploërmel*.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 11 Janvier 1891.

Versements de 265 déposants (55 nouveaux), 64,973 fr. »

Remboursements, 46,765 fr. 14.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

FAITS DIVERS

PRÊTRE ET COMMIS-VOYAGEUR

On écrit de Castelnaudary (Aude) au *Lauraguais*:

« La semaine dernière, M. l'abbé Frontil, curé d'Aironx, prenait l'express, à Toulouse, pour se rendre à Castelnaudary et rejoindre sa paroisse.

» Dès qu'il fut monté dans le train, il se mit à réciter son bréviaire à voix basse. Un des voyageurs du compartiment où il se trouvait — un commis-voyageur hâbleur et fashionable comme ils le sont trop souvent — crut pouvoir profiter de l'occasion pour faire le bel esprit à ses dépens et débiter force sottises sur la religion et force injures sur les prêtres.

» Tout d'abord, M. l'abbé Frontil ne répondit rien, et, après avoir achevé son bréviaire, il prit son chapelet pour le réciter. Aussitôt le commis-voyageur de le plaisanter de plus belle en essayant de ridiculiser le chapelet.

» — Pardon, Monsieur, dit l'abbé Frontil

d'incertitudes pour l'avenir.

Longtemps, les deux collègues s'entretenaient des affaires de l'académie et redirent de vieilles anecdotes. Puis Edmond se leva définitivement pour prendre congé.

M. Papillon le reconduisit jusqu'au portail.

— Quand reviendrez-vous? demanda le naturaliste.

— Oh! chaque année à la saison des bains dans tous les cas.

— Est-ce bien sûr? Qui sait si vous n'abandonnez pas complètement Béport!

— Non, nous gardons notre maison.

— On m'avait dit que vous la mettiez en vente.

— C'est faux.

— Pour le moment; mais lorsque vous serez fixés là-bas, vous trouverez sans doute que c'est une charge trop lourde.

— Non, fit le poète naïvement; il paraît que nous allons devenir très riches...

(A suivre.)

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

gravement. J'ai besoin de quelques minutes encore pour achever ma tâche; mais, tout à l'heure, je serai à votre disposition et vous ne perdrez rien pour attendre.

» Ces simples mots furent dits d'un tel ton et d'un tel air, que notre commis-voyageur fut tout interloqué et ne sut que répondre. Il comptait, sans doute, que l'incident en resterait là, lorsque, son chapelet achevé, M. l'abbé Frontil demanda à un autre voyageur de vouloir bien lui céder sa place afin de se rapprocher du mauvais plaisant qui l'avait insulté.

» — Et, maintenant, Monsieur, dit-il à ce dernier, me voici tout à fait libre pour vous répondre. Comme prêtre je vous pardonne les outrages que vous avez cru spirituel de déverser sur la religion que je professe et sur ses ministres, mais comme homme, je viens vous en demander raison, car je ne saurais le supporter... même en République!...

» A ces mots, le commis-voyageur ne sait quelle réponse faire, quelle contenance garder. C'est à peine s'il ose balbutier quelques mots d'explications embarrassées.

» — A votre attitude, je vois, Monsieur, reprit l'abbé Frontil, ou bien que vous vous repentez de vos insolences, ou bien que vous n'êtes qu'un lâche!

» Le commis-voyageur devint tour à tour blême à faire peur et rouge à faire rire. Mais il se garda bien de relever l'apostrophe du prêtre, surtout en voyant les autres voyageurs approuver la leçon qui venait de lui être donnée de main de maître.

» Et, pendant vingt minutes au moins, — de Villefranche à Castelnaudary — il est obligé d'en subir la continuation sans oser broncher.

» M. l'abbé Frontil était, enfin, arrivé à sa destination et le commis-voyageur commençait à respirer un peu plus librement, lorsque le prêtre reprit:

» — Je dois descendre ici, monsieur, et je n'ai qu'un regret, celui de vous quitter sitôt, sans avoir pu vous dire devant un public plus nombreux tout le mépris que j'ai pour les insulteurs et pour les lâches. Mais voici ma carte. J'y ai inscrit au crayon la date et l'heure de notre rencontre. Qu'elle vous rappelle à jamais la leçon que vous vous êtes attirée, et, qu'à l'occasion, je suis tout disposé à donner également à vos pareils. A bon entendeur, salut.

» Et, ce disant, l'abbé Frontil prit congé des autres voyageurs, abandonnant à leurs queribets son insulteur de tout à l'heure, penaud et confus. »

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

SERVICE SPÉCIAL DE L'« ÉCHO SAUMUROIS »

Paris, 12 janvier, 12 h. 59.

Le baron Haussmann, ancien préfet de la Seine sous l'Empire, est mort cette nuit d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

HAVAS.

Nouvelles à la main.

Mademoiselle S... au manège:

— Eh bien! Monsieur l'écurier, ai-je fait quelques progrès?

— Certainement. Vous tombez déjà avec beaucoup plus de grâce qu'autrefois.

Réponse d'un prévenu qui avait vendu, comme Clos-Vougeot, une piquette coupée d'eau.

Le président dit:

— Enfin reconnaissez-vous avoir donné ce nom à votre vin?

— Oui, monsieur le président, mais ce n'était qu'un nom de baptême.

A l'école:

— Trouvez-moi un substantif en ail qui fasse aux au pluriel.

L'élève. — Marmaille, marmots.

Chez un marchand de chevaux:
Un client. — Vous m'avez indignement trompé.

Le marchand. — Moi?... par exemple!...

— Vous m'avez garanti sans défaut le cheval que vous m'avez vendu.

— Eh bien?

— Eh bien, il est borgne!

— Ce n'est pas un défaut, cela... c'est un malheur!

LE MONDE ILLUSTRE

43, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 10 Janvier:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — A travers les champs, par Emile Desbeaux. — *La Confession de Maître Rotrou*, nouvelle, par Henry Gauthier-Villars. — Nos contemporains chez eux, par G. Lenôtre. — Silhouettes centenaires, par G. Lenôtre. — Bibliographie. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Rébus.

GRAVURES: Les Oranges. — Beaux-Arts: *Maternité*. — Le théâtre illustré: *L'Amour vengé*. — Les derniers Peaux-Rouges. — *L'Angelus*, tableau de François Millet. — Nos contemporains chez eux: M. Alphonse Daudet dans son cabinet de travail. — L'hiver à Londres. — Sénégal: Les inondations à Saint-Louis. — Histoire naturelle: Les aurochs. — Le gâteau des rois. — *Les Filles mauvoisines*, par Paul Perret. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Théâtre de Saumur

DIRECTION: SUREAU-BELLET

LUNDI 12 Janvier 1891

CARMEN

Opéra en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de BIZET.

Distribution. — Don José, MM. Dutrey. — Escamillo, Deruy. — Junéga, Queulain. — Le Dancaire, Vienne. — Le Remendado, Gréteaux. — Moralès, Sylve. — Lillas-Pastia, Muller. — Un guide, Perrault. — Carmen, Mmes Rocher. — Micaëta, Cheminade. — Mercédès, Lelong. — Frasquita, Detaille. — Dragons, alguazils, cigarières, picadors, chulos, banderillos, enfants.

Bureaux, 7 h. 3/4, rideau, 8 h. 1/4.

VALEURS ARGENTINES

Les porteurs d'obligations *Cordoba, Mendoza, Santafé, Catamarca, Corrientes* et toutes valeurs Argentines sont priés de se mettre immédiatement en relation avec la *Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie*, 19, rue de Londres, à Paris, ou avec une des succursales de cet Etablissement en province: à Alger, Amiens, Angers, Béziers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nîmes, Perpignan, Rouen, Toulouse, Tours, à l'effet de recevoir une communication très importante. URGENT.



Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

LE NIGER est INOFFENSIF CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez LOUTARD, coiff. p^r, 2, r. S^t-Jean

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^r, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30
— très grosses d'Argenteuil. 2.50
Jardinière, Macédoine F^{onds} d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix: Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 16 Lots

De deux corps de Bâtiment

ET DÉPENDANCES
D'UN JARDIN
ET DE DIVERSES
PARCELLES de TERRE, VIGNES,

Le tout situé aux communes de la Fosse-de-Tigné, Tancoigné et Tigné (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le
Dimanche 1^{er} Février 1891,
en la mairie de Tancoigné,
à une heure de l'après-midi,
par le ministère de M^e POCHON,
notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-onze,

Et à la requête de : Madame Jeanne Tessier, veuve de M. Eugène Ménard, épouse en secondes noces de M. Pierre Bouclé, cultivateur, et ce dernier pour la validité à l'égard de la dame son épouse, demeurant ensemble à Vauchréton (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Marie Tessier, épouse assistée et autorisée de M. Pierre Chicotteau, avec lequel elle demeure à Saint-Georges-Châtelaion (Maine-et-Loire) ;

2. M. Pierre Chicotteau, cultivateur, demeurant à Saint-Georges-Châtelaion, pris pour la validité de la procédure à l'égard de la dame Marie Tessier, son épouse sus-nommée, demeurant ensemble à Saint-Georges-Châtelaion ;

3. Madame Louise Tessier, épouse assistée et autorisée de M. Louis Martin, cultivateur, avec lequel elle demeure à Brétignolles, commune de Saint-Georges-les-Mines (Maine-et-Loire) ;

4. M. Louis Martin, cultivateur, demeurant à Brétignolles, commune de Saint-Georges-les-Mines, pris pour la validité à l'égard de la dame Louise Tessier, son épouse ;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve,

Il sera, le dimanche premier février mil huit cent quatre-vingt-onze, en la mairie de Tancoigné, à une heure de l'après-midi,

Et par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en seize lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION

1^o Commune de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire)

Premier lot

Un corps de bâtiment, sis au bourg de cette commune, comprenant une chambre basse à feu, grenier au-dessus, petite servitude y attenante vers nord, jardin à la suite, cour au midi de la chambre, dans laquelle se trouvent deux toits ; le tout porté au plan cadastral, section A, numéros 81 et 82, contient deux ares trente centiares et joint au nord et au couchant Arsandeau, au levant Boudairon et au midi le chemin.

Mise à prix, cent soixante francs, ci. 160

Deuxième lot

Section A, numéros 30 et 31, les Bas-Jardins, jardin, contenant trois ares cinquante centiares, joint au nord Plessis, au midi et au levant Arsandeau et au couchant M. Granry.

Mise à prix, quatre-vingt francs, ci. 80

Troisième lot

Un autre corps de bâtiment, porté au plan cadastral, section A, numéro 109, contenant trente centiares, comprenant un local de pressoir, une écurie et une grange, le tout joignant au nord la route, au midi Reullier, au levant veuve Verviel et au couchant le passage Reullier et autres.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci. 90

Quatrième lot

Section A, numéro 182, le Bourg, contenant deux ares soixante centiares, joignant au midi Maillot, au nord et au levant Reullier, au couchant M. Granry, sentier entre.

Mise à prix, quarante-cinq francs, ci. 45

Cinquième lot

Section B, numéro 45 partie, le Premier, terre, contenant vingt-sept ares soixante-quinze centiares, joignant MM. Chaillou au nord, Courjaret au levant, Noutreau au couchant.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300

Sixième lot.

La Grouas, terre, numéro 5 P, section B, contenant vingt-cinq ares seize centiares, joignant MM. Courjaret au nord, Bussion et Legeay au levant, Charruau au midi, Bouclé et Davy au couchant.

Mise à prix, deux cent quatre-vingt francs, ci. 280

Septième lot.

Le Sainfoin, terre, section B, numéro 31, contenant vingt-trois ares, joint au nord Davy, au midi la route, au levant veuve Robreau, au couchant Lemardelay.

Mise à prix, deux cent vingt francs, ci. 220

Huitième lot.

Un morceau de terre, au lieu dit la Bruyère, contenant trente ares trente-trois centiares, numéro 502 P de la section A, joignant au nord Bouclé, au midi Coquin, au levant un chemin, au couchant M. de Saint-Bon.

Mise à prix, deux cent quarante francs, ci. 240

Neuvième lot.

Un morceau de terre, au lieu dit Boutonné, numéro 909 section B, contenant quatorze ares soixante-dix centiares, joignant messieurs Surot, au nord Louëtère, au midi Surot et Reullier, au levant sentier entre, Granry au couchant.

Mise à prix, cent quarante francs, ci. 140

Dixième lot.

Les Grandes-Bernes, terre, section B, numéros 1158 et 1159 P, contenant quatre ares cinquante-neuf centiares, joignant au nord Bussion, au midi Augereau et au levant Courjaret.

Mise à prix, trente francs, ci. 30

Onzième lot.

Les Bernes, section B, numéros 1065 et 1066, joignant au nord héritiers Plessis, au midi Jean Davy, au couchant Louëtère et au levant le chemin, contenant trois ares quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25

Douzième lot.

Section B, numéros 681, le Clos-Charbonneau, terre, contenant dix-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Guyard, au midi M. Granry, au levant un passage et au couchant le chemin.

Mise à prix, cent soixante-dix francs, ci. 170

Treizième lot.

Section B, numéro 642, les Coudrelles, vigne, contenant six ares, joignant au midi Gourichon, au levant et au couchant Chateau.

Mise à prix, trente francs, ci. 30

Quatorzième lot.

2^o Commune de Tancoigné (Maine-et-Loire)

Un morceau de vigne, au lieu dit la Loge-Biondeau ou Clos de Prins, section B, numéro 375, contenant quatre ares vingt centiares, joignant au nord Sureau, au midi Davy, au levant Gaudineau et Poitou et au couchant le ruisseau.

Mise à prix, trente francs, ci. 30

Quinzième lot.

3^o Commune de Tigné (Maine-et-Loire)

Section B, numéro 1811, vigne, contenant cinq ares dix centiares, joignant au nord Cordier, au levant M. Carré, au couchant Davy Jean.

Mise à prix, trente-cinq francs, ci. 35

Seizième lot.

Même commune, même lieu des Quarts, numéro 1792, même section B, un morceau de vigne, contenant douze ares, joignant au nord une charrière et au couchant acquéreurs de Martin-Pierre Leroi.

Mise à prix, quatre-vingt francs, ci. 80

Total des mises à prix, mil neuf cent cinquante-cinq francs, ci. 1,955

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMTE.

A CÉDER

Pour cause de changement de position

JOLIE PAPETERIE

Située en plein centre d'Angers

Et dans la rue la plus commerçante.

S'adresser à M. D'HONDT, rue Chevreul, 1, Angers. (28)

TAILLE DES ARBRES

& entretien des Jardins

Victor MONTAUDON

Horticulteur-Fleuriste

Rue de Poitiers, n° 39, SAUMUR

SUCCESSEUR DE M^{me} V^e GAUGAIN

Plantes d'ornement, Fleurs coupées et en pot, Bouquets pour fête et mariage, Corbeilles.

IMPRIMERIE P. GODET

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Impressions commerciales et administratives

CARTES DE VISITE

Imprimées	4.50	Gravure sur pierre	2.70
—	2 »	—	3 »
—	2.50	—	3.55
Plus de 80 modèles différents.		Gravure cuivre ou taille-	
Par quantités, 1 fr. 25 et 1 fr.		douce	4 »

Cartes visite deuil, bordures toutes grandeurs
Enveloppes fermoir pour cartes de visite : 0,90.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque		
Mariande..... le litre	1.50	Guignolet Combiér... le litre	2.35	
Armagnac.....	2.00	Liquedr Gallifet... ..	4.50	
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune... ..	6.60	
— Boulestin... ..	3.50	Bénédictine.....	6.90	
Fine-Champagne... ..	4.00	Caraca Focking, le cruchon	8.25	
RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE		Triple sec Cointreau, ..	4.75	
Martinique..... le litre	2.00	Anisette Marie Brizard ..	4.75	
Sainte-Lucie.....	2.50	Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^{te}		
Jamaïque.....	3.00	— Bourgneil 1887—	1.50	
— très vieux... ..	4.00	— Champigny 1887—	2.00	
Absinthe Pernod... le litre		4.00	Saumur-mousseux —	1.00
Amer Picon.....	2.75	Champagne Moët et Chan-		
Vermouth Noilly exportation	2.50	don.....	5.75	
Malaga, Madère, Frontignan	2.00	Grands Vins de Bourgogne et du		
		Médoc, expéditions directes des		
		châteaux.		

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

ARTICLES

Articles de Noël & du Jour de l'An

DE LUXE

CONFISERIE

MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE NOËL

* * *

Bonbonnière cartonnage riche

Porcelaine, Faïence

VANNERIE

Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22

Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à

Confiserie de la Maison ne portent

aucun nom.

MAISON P. ANDRIEUX

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 09, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.